



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni à la Maire, salle polyvalente « Jean Ferrat », en séance publique, sous la présidence de Madame Yvette ROMAN (Doyen d'âge).

Monsieur Henri BIENVENU a été désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mardi 17 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – BROUSSET Stéphanie – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BASTIT Jean-François – LAMBIC Christine – BLAS Thierry – GUILLAUME Stéphanie – PALAUQUI Franck – GENNA Céline – SCHWEBEL Philippe – SOLERE Fanny – LENEZ Vincent – DE WIT Véronique – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse – HAAS Olivier – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane – ROMAN Yvette.

Absents :

Procuration : Gabrielle CHALIER donne procuration à Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Mathieu SANCHEZ donne procuration à Philippe CALAS.

Délibération n° 2026_03_019

Pièce(s) annexe(s) :

OBJET : Election du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Madame Gwendoline CHAUDOIR cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Yvette ROMAN en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Yvette ROMAN prend la présidence de la séance.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Yvette ROMAN dénombre 25 Conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-562 est atteint.

Madame Yvette ROMAN propose de désigner Madame Stéphanie GUILLAUME et Madame Céline GENNA en qualité d'assesseurs et Monsieur Henri BIENVENU en qualité de secrétaire du bureau.

Madame Stéphanie GUILLAUME et Madame Céline GENNA sont désignées en qualité d'assesseurs.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs : 4
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Gwendoline CHAUDOIR : vingt trois voix.

Madame Gwendoline CHAUDOIR ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Présents : 25

Publié le : 24 MARS 2026

Pour extrait conforme,

Le Doyen d'âge,

Yvette ROMAN



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU